



Service des Marchés Forains

MAIRIE DE BRON
Place de Weingarten - CS 30012 - 69671 BRON CEDEX
Courriel : affaires-publiques@ville-bron.fr
Ligne directe placiers : 04 26 10 12 63

CANDIDATURE POUR EXERCER SUR LES MARCHÉS

Identifiant Siret : Code APE :

Société :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone : ou :

Courriel : @

Vous postulez pour quel(s) marché(s) ? Merci de cocher le ou les marché(s) souhaité(s).

<input type="checkbox"/>	Mercredi	Place Baptiste Curial	Marché alimentaire réservé principalement aux producteurs et artisans et/ou marchands en produits bios.
<input type="checkbox"/>	Mercredi	Rue Louis Ailloud	
<input type="checkbox"/>	Dimanche	Place Baptiste Curial	
<input type="checkbox"/>	Lundi	Place de la Liberté	Marchés avec Produits alimentaires et manufacturés.
<input type="checkbox"/>	Mardi	Place Jean Moulin	
<input type="checkbox"/>	Vendredi	Place de la Liberté	
<input type="checkbox"/>	Samedi	Place Jean Moulin	

Nature de votre activité : **MANUFACTURÉ** **ALIMENTAIRES**

Vente de produits issus de l'agriculture biologique

Artisan : précisez (ex boucher, bijoutier...) :

Producteur de :

Détails sur votre activité. (si possible merci de fournir des photos de votre banc) :

Le nombre de mètres linéaires nécessaires :m

Avez-vous besoin de vous brancher au réseau électrique ? oui non

Utilisez vous un camion magasin ou une remorque de vente ? oui non

Si oui longueur..... et la largeur.....

Utilisez vous du matériel au gaz ? oui non

Si oui quel type (par exemple pâtisserie, plaque de cuisson) :

Date : |_|_| / |_|_| / 2022

Signature

Formulaire à renvoyer à :
MAIRIE DE BRON
Service des Marchés Forains
Place de Weingarten - CS 30012 - 69671 BRON CEDEX
Courriel : affaires-publiques@ville-bron.fr
Tel : 04 26 10 12 63



DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE SELON VOTRE STATUT

Pour tous, quel que soit votre statut :

Deux photos d'identité

Pièce d'identité

Attestation d'assurance professionnelle

Carte grise du véhicule (et remorque si vous en utilisez une)

+ Selon votre statut et/ou situation voir liste en dessous

➤ **Pour les producteurs**

- Relevé d'exploitation des parcelles de terrain,
- Dernier récépissé de cotisation à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA),

De plus s'il y a lieu :

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs, Contrat d'engagement qualitatif avec un organisme certificateur de l'agrément biologique délivré par le ministère de l'agriculture pour les producteurs biologiques,
- Licence pour le vin (déclaration auprès des domaines).

➤ **Pour les conjoints d'agriculteur**

Ils devront fournir toutes les pièces visées ci-dessus établies au nom du chef d'exploitation ainsi qu'une attestation de la mutualité sociale agricole de conjoint participant aux travaux d'exploitation.

➤ **Pour les revendeurs**

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs de moins de trois mois,
- Dernier relevé sécurité sociale,
- Carte de commerçant non sédentaire,

De plus, s'il y a lieu

- Mention « produits biologiques » sur l'extrait d'inscription de Registre du Commerce et des Sociétés,
- Licence pour la vente de boissons alcoolisées pour les buvettes.

➤ **Pour les commerçants ambulants de passage**

- Extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour les producteurs revendeurs, de moins de 3 mois,
- Carte de commerçant non sédentaire,
- Dernier relevé sécurité sociale.

➤ **Pour les artisans**

- Extrait d'inscription au répertoire des métiers,
- Dernier relevé sécurité sociale,
- Carte "ambulant" délivrée par la Chambres des Métiers et de l'Artisanat

➤ **Pour les personnes morales :**

En plus des documents cités ci-dessus en fonctions de leur catégorie (producteur, revendeur, artisan,...), leurs statuts (SARL, EURL, GAEC...).

➤ **Pour les conjoints collaborateurs :**

Une carte personnelle d'autorisation de vente peut-être délivrée. Toutefois il ne peut-être autorisé à débiller sur un marché où se trouve déjà son conjoint. A ce titre il devra fournir un dossier complet comme précisé ci-dessus. La carte de commerçant non sédentaire dans la mesure où il exerce seul.

➤ **Pour les salariés :**

- Un certificat de salaire daté de moins de trois mois ou encore un certificat d'embauche délivré par l'URSSAF,
- Leur carte d'immatriculation à la sécurité sociale,
- Pour les salariés agricoles : une attestation MSA de salarié de structure agricole.

Formulaire à renvoyer à :

MAIRIE DE BRON

Service des Marchés Forains

Place de Weingarten - CS 30012 - 69671 BRON CEDEX

Courriel : affaires-publiques@ville-bron.fr

Tel : 04 26 10 12 63

